

TABLEAU 3. NOTIFICATIONS À L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE (OMC) DES DÉCISIONS DE L'UE CONCERNANT LES APPROBATIONS DE SUBSTANCES ACTIVES SUSCEPTIBLES D'AFFECTER LES EXPORTATIONS HORTICOLES

Substance active	Substance clé*	Statut de la substance active	Date de publication	Echéance pour les commentaires	Lien
flufénacet	X	non-renouvellement	09/01/2025	10/03/2025	lien

(*) Les substances actives clés sont celles qui sont utilisées/homologuées dans un ou plusieurs pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) sur des cultures horticoles fréquemment exportées au niveau régional ou international.



Cette publication a été développée par le programme Fit For Market Plus mis en oeuvre par le COLEAD dans le cadre de la Coopération au Développement entre l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP), et l'Union européenne (UE).

Cette publication a été produite avec le soutien financier de l'UE et de l'OEACP. Son contenu relève de la seule responsabilité du COLEAD et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'UE ou de l'OEACP.